



Catalogues des épreuves CSDM

Nous vous rappelons qu'il existe un catalogue d'épreuves réservées et un catalogue d'épreuves non réservées.

Épreuves réservées

- Les épreuves **disponibles réservées** sont à un usage exclusif pour **JUIN** de l'année scolaire en cours et **peuvent demeurer réservées pour les sessions de juin subséquentes**. Les dates de passation des épreuves sont déterminées dans le **calendrier** des épreuves de la CSDM (voir sur Adagio, dans Sanction des études).
- Ces épreuves **facultatives** sont proposées aux écoles dans le but d'offrir aux enseignants des évaluations conformes aux attentes ministérielles.
- Les directions pourront **visualiser** les épreuves disponibles réservées grâce à un mot de passe avant de les commander au Service de l'imprimerie. Les commandes devront être faites via PRINTSYS (il y a une date limite pour commander les épreuves). On doit faire une commande pour chacune des épreuves choisies. Elles seront livrées dans les écoles. Les épreuves arriveront dans des boîtes et ne seront pas séparées par groupe. La direction devra préserver leur **confidentialité** en les plaçant en lieu sûr. **Les enseignants doivent systématiquement récupérer tous les cahiers d'épreuves et les mettre en lieu sûr. On ne doit pas réutiliser ces épreuves ni les laisser entre les mains des élèves.**
- Il est fortement recommandé d'imprimer une copie des épreuves et de les placer dans un **cartable « de consultation »**. Les enseignants pourront consulter les épreuves via le cartable et ainsi faire leur choix. Ce cartable doit demeurer en lieu sûr, soit le bureau de la direction ou du CP école.

Épreuves non réservées

- Les épreuves disponibles non réservées sont disponibles en tout temps et accessibles par la direction de l'école.
- Tous les documents doivent être **récupérés et demeurer à l'école**. Ces épreuves **ne doivent pas être diffusées d'aucune façon** que ce soit (internet, courriel ...), elles sont peut-être utilisées comme épreuve de fin d'année par certaines écoles et ou par d'autres Commissions scolaires.